JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LUCIEN MARCH

Le recensement des industries en Belgique en 1896

Journal de la société statistique de Paris, tome 43 (1902), p. 257-267
<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__257_0>

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM
Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

II.

LE RECENSEMENT DES INDUSTRIES EN BELGIQUE EN 1896.

(*Suite et fin* [1].)

II. — Comparaison avec les résultats des recensements effectués en Allemagne et en France. (*Suite et fin.*)

En Allemagne ou en Belgique l'entreprise complexe englobe toutes les exploitations groupées sous une même raison sociale (2), même si ces exploitations fonc-

(1) Voir numéro de juillet, p. 230.

(2) En Allemagne et en Belgique, on a fait également une étude spéciale des exploitations partielles ou divisions d'entreprises. La répartition de ces exploitations est encore moins comparable à la répartition des établissements français que ne l'est la répartition des entreprises complexes.

tionnent dans des localités différentes. En France, on a, sauf pour les mines, considéré comme entreprises distinctes les établissements qu'une même société possède dans des localités différentes, ou dans une même localité quand les industries exercées n'ont aucune connexité. D'après cela, la concentration industrielle ressortira légèrement moins forte en France qu'elle ne l'est effectivement.

Établissements ou entreprises occupant au moins 1 employé ou ouvrier.

(Non compris les travailleurs isolés.)

ENTREPRISES occupant	BELGIQUE (entreprises complexes)		FRANCE (établissements).		ENTREPRISES occupant	ALLEMAGNE (gesammt Betriebe)		FRANCE (établissements).	
	Nombre.	Personnel.	Nombre.	Personnel.		Nombre.	Personnel.	Nombre.	Personnel.
de 1 à 4 employés	51 700	105 000	490 000	807 000	de 1 à 5 employés	717 000	1 905 000	506 300	889 000
de 5 à 50 —	13 000	181 000	78 100	913 000	de 6 à 20 —	112 000	1 068 000	50 500	486 000
de 51 à 500 —	1 400	259 000	7 000	878 000	de 21 à 100 —	34 000	1 141 000	15 100	613 000
plus de 500 —	200	165 000	400	456 000	de 101 à 1 000 —	8 000	1 826 000	3 450	811 000
					plus de 1 000 —	300	542 000	150	313 000
TOTAUX. . .	66 300	710 000	575 000	3 054 000		871 300	6 482 000	575 500	3 112 000

La comparaison est plus facile si l'on transforme ces nombres absolus en nombres proportionnels ; l'on obtient alors le tableau suivant :

CATÉGORIES.	ENTREPRISES.		EMPLOYÉS et OUVRIERS.		CATÉGORIES.	ENTREPRISES.		EMPLOYÉS et OUVRIERS.	
	France.	Belgique.	France.	Belgique.		France.	Allemagne.	France.	Allemagne.
1 à 4 employés .	851	779	263	149	1 à 5 employés	880	823	286	294
5 à 50 —	136	197	298	254	6 à 20 —	88	129	156	164
51 à 500 —	12	21	291	364	21 à 100 —	26	39	197	176
Plus de 500. . . .	1	3	148	233	101 à 1000 —	6	9	260	282
					Plus de 1 000. . .	0,3	0,3	101	84
	1 000	1 000	1 000	1 000		1 000	1 000	1 000	1 000

La concentration du personnel dans les grandes entreprises semble un peu plus accentuée en Belgique que dans les deux autres pays.

III. — COMPOSITION DES FAMILLES OUVRIÈRES.

La famille ouvrière étudiée dans l'enquête belge était ainsi définie : le groupe familial composé de deux générations, père, mère, enfants (veuf ou veuve et enfants) et comprenant parmi ses membres au moins un ouvrier ou une ouvrière d'industrie ou de métier travaillant, hors de son domicile, dans une entreprise privée

On a distingué trois cas généraux : 1° le chef de la famille ouvrière (père marié ou veuf ou mère ouvrière) est cultivateur ; 2° le chef de la famille travaille hors

de son domicile dans une fabrique ou un chantier ; 3° le chef de famille travaille à domicile ou bien est employé de l'État ou sans profession, etc.

Sur 700 365 ouvriers et ouvrières travaillant hors de leur domicile :

50 614,	soit 7,2	p. 100	habitaient seuls.
11 274	— 1,6	—	— avec des pères, sœurs ou parents quelconques.
638 477	— 91,2	—	appartenaient à une famille définie comme il a été dit ci-dessus.

Le nombre des familles comportant un ou plusieurs ouvriers d'industrie s'élevait à 413 771 dont 60 498 ont pour chef une personne engagée dans l'agriculture ; 337 701 ont pour chef une personne travaillant hors du domicile dans une industrie ou un métier et 15 572 familles ne rentrant pas dans ces deux catégories.

Les 337 701 familles ont été classées suivant le nombre des enfants vivant avec les parents.

12,4	p. 100	ne comprenant aucun enfant.	
42,9	—	comptant 1 ou 2 enfants.	
27,3	—	—	3 ou 4 —
17,4	—	—	5 enfants ou plus.

C'est dans la région flamande que se trouve le plus grand nombre de familles comptant au moins 5 enfants ; on sait que cette partie de la Belgique est celle qui donne la plus forte natalité. C'est encore dans les Flandres que la proportion des familles où la femme travaille hors de chez elle est le plus considérable, ce qui tendrait à prouver que le travail féminin n'est pas nécessairement un obstacle à la fécondité.

Cependant, si l'on classe les familles suivant le nombre d'enfants, c'est parmi les familles les moins nombreuses que l'ouvrière mariée quitte le plus facilement son foyer pour aller travailler en fabrique. Parmi les familles sans enfant, la proportion est de 10 p. 100 ; elle s'abaisse à 1/2 p. 100 parmi les familles comptant plus de 5 enfants.

L'auteur de l'enquête s'est demandé si la fréquence du travail de la femme après le mariage n'est pas due à ce que le salaire du mari serait insuffisant.

A cet effet, il a comparé les villes de Gand et de Liège où les conditions de la vie sont notablement différentes : sur mille familles comptant 1 ou 2 enfants dont aucun ne contribue aux ressources du ménage, la mère travaille, à Gand, dans 387 familles, à Liège dans 173. Il y a donc à Gand deux fois plus de familles qu'à Liège, dans lesquelles la femme contribue d'une façon quelconque aux ressources du ménage. Or, les salaires ne sont pas sensiblement plus élevés à Liège qu'à Gand : la proportion des ouvriers ne gagnant pas plus de 3 fr. 50 par jour est de 68,5 p. 100 à Gand et de 66,1 p. 100 à Liège.

On peut en conclure que la fréquence du travail de la femme mariée ne tient pas exclusivement à l'insuffisance du salaire du mari.

En considérant les familles composées du père, de la mère et d'un ou de plusieurs enfants, l'enquête a permis un classement suivant la part que prennent les membres de la famille dans la formation du revenu total.

Dans 67 p. 100 de ces familles, les ressources se bornent au salaire du père

ouvrier (parmi ces familles, 11 p. 100 comptent plus de 4 enfants faisant partie du ménage). Dans 10 p. 100 des familles, les ressources se composent du salaire du père ouvrier et du gain de la mère. Dans 23 p. 100 des familles, les ressources se composent du salaire du père ouvrier et du salaire d'un ou de deux enfants, la mère étant sans profession.

Il existe, en outre, un certain nombre de familles constituées d'une manière différente. Au total, sur environ 300 000 familles ouvrières étudiées, il y en a près de moitié dont les ressources se bornent au salaire du chef de famille occupé comme ouvrier d'industrie ; plus de moitié de ces dernières familles comptent un ou deux enfants ; un peu plus du quart, trois ou quatre enfants ; le sixième, cinq enfants et plus. L'autre moitié du total général dispose de ressources supplémentaires provenant soit, mais rarement, du gain de la mère ; soit, le plus souvent, du gain des enfants (1).

IV. — DISTRIBUTION DES SALAIRES.

Les salaires des ouvriers ont été déterminés, pour chaque établissement industriel, au moyen du relevé de la dernière paie effectuée avant le recensement. Si, pour un motif quelconque, cette dernière paie présentait un caractère exceptionnel, on devait opérer sur la dernière paie normale antérieure.

La statistique s'applique, par suite, aux salaires payés vers la fin de l'année 1896 ; elle ne fournit pas une indication très exacte de la somme des salaires payés au cours de l'année 1896, mais l'auteur a estimé qu'elle permettait d'apprécier assez sûrement comment se distribuent les ouvriers aux divers taux de salaires. Il a évité de calculer des moyennes et il s'est astreint à ne présenter que des tableaux de répartition.

La distribution des salaires varie avec les industries, avec les régions, avec l'importance des établissements, avec le nombre des ouvriers ; tantôt les ouvriers sont concentrés autour d'une sorte de salaire type ou normal, tantôt ils sont très dispersés, les salaires pratiqués formant une échelle très étendue. Ce dernier cas se produit toujours là où les salaires sont le plus élevés, ce qui au premier abord semble assez naturel, car les salaires ne peuvent être très dispersés que s'il en existe d'assez élevés. Mais la réciproque n'est pas vraie, les ouvriers jouissant de salaires élevés pourraient être concentrés autour d'un salaire type, aussi bien que les ouvriers moins favorisés. La dispersion des hauts salaires n'est donc nullement un phénomène nécessaire ; c'est un fait d'observation propre à nous éclairer sur les conditions dans lesquelles s'opère la hausse des salaires.

J'ai eu l'occasion de présenter ici un certain nombre de tableaux de distribution de salaires (2) ; la statistique de l'Office du Travail de Belgique fournit de nouveaux relevés dont certains offrent un intérêt tout particulier parce qu'ils permettent d'étudier une même population ouvrière à quelques années d'intervalle et à la suite d'une hausse rapide des salaires. Ce sont les tableaux de répartition des ouvriers des mines de houille dressés d'abord à l'époque du recensement de 1896, puis, au mois de mai de l'année 1900, à la suite d'une enquête spéciale.

---

(1) *Recensement des industries et métiers*, tome XVIII, p. 428 à 440.

(2) Quelques exemples de distribution des salaires (*Journal de la Société de statistique de Paris*, numéros de juin et juillet 1898).

Comme il a été dit tout à l'heure, l'auteur du compte rendu de cette statistique s'est soigneusement abstenu de calculer des moyennes, sans doute parce que les observations ne portent que sur une seule paie. Il est cependant remarquable que le relevé d'une seule paie, pourvu qu'elle embrasse la généralité des ouvriers, suffit pour permettre de déterminer assez exactement le salaire moyen de l'ensemble des ouvriers.

En effet, si, au moyen des tableaux de l'enquête, on calcule le salaire moyen journalier de l'ensemble des ouvriers et ouvrières occupés dans les mines de houille visitées par les recenseurs, on obtient les résultats suivants :

1er décembre 1896 : 82 200 ouvriers à 3 fr. 39 c.; 6 100 ouvrières à 1 fr. 37 c.
— 1900 : 94 100 — à 4 fr. 84 c.; 6 000 — à 1 fr. 64 c.

Il en résulte que la moyenne, toutes catégories réunies, ressort à 3,25 en 1896 et à 4,64 en 1900.

Or, d'après les rapports annuels de M. Harzé, directeur général des mines, le salaire moyen applicable à toute l'année 1896 et à toute la population ouvrière occupée dans les houillères belges est 3,22, le salaire moyen applicable à l'année 1900, 4,65. Les chiffres relatifs à l'année entière, calculés au moyen des déclarations de toutes les Compagnies minières, sont donc presque identiques à ceux que l'on obtient en opérant sur une seule paie et pour les quatre cinquièmes seulement des ouvriers. C'est là un exemple remarquable de l'exactitude que peut donner une enquête partielle lorsqu'elle porte sur un nombre assez grand d'unités.

Cette concordance, vérifiée pour l'industrie houillère, nous autorise à utiliser les moyennes déterminées pour l'ensemble des industries.

Pour l'ensemble de 470 000 ouvriers de toutes industries, enfants non compris, recensés le 1er décembre 1896, le salaire moyen ressort à 3,59 ; le calcul effectué pour les 72 000 ouvrières donne comme moyenne 2,20.

L'enquête effectuée en France de 1891 à 1893 a donné comme moyennes comparables aux précédentes, 4,20 pour les hommes et 2,20 pour les femmes. Si l'on néglige la variation qui a pu se produire en France de 1892 à 1896, il en résulterait que le salaire des hommes serait, en Belgique, inférieur de 15 p. 100 à sa valeur en France. Quant au salaire des femmes, il serait le même dans les deux pays, en sorte qu'en Belgique les salaires féminins sembleraient relativement élevés. Cela tient sans doute à la faiblesse relative du nombre des femmes occupées dans ce pays à des travaux industriels.

Quant au salaire des ouvriers mineurs, il était en France, toutes catégories réunies, de 4,11 par jour en 1896 et de 4,66 par jour en 1900 ; la hausse de 1896 à 1900 a donc été beaucoup moins sensible en France qu'en Belgique ; il est vrai que dans ce dernier pays elle ne semble pas s'être maintenue.

En 1896, le salaire moyen général dans les houillères belges ne représentait que les huit dixièmes du salaire moyen dans les houillères françaises. D'après les chiffres indiqués dans la notice précédemment citée, à la même époque en 1896, le salaire moyen dans les mines de Dortmund (Allemagne) était de 4,30, soit une valeur un peu supérieure à la moyenne générale applicable aux houillères françaises. A cette époque, d'ailleurs, les salaires étaient en hausse dans les houillères allemandes.

Si les moyennes sont d'un grand secours et d'un intérêt évident pour les compa-

raisons, elles sont insuffisantes pour faire connaître complètement la situation du personnel étudié. Aussi la statistique belge acquiert-elle une grande valeur du fait du développement donné aux tableaux de répartition. Ces tableaux sont très détaillés; les échelons de salaires croissent de 0,50 en 0,50 et les salaires extrêmes sont soigneusement indiqués.

En transformant les nombres absolus en nombres proportionnels on peut comparer la distribution des divers groupes ouvriers suivant le taux du salaire. Le tableau de ces nombres proportionnels est annexé à la présente notice page 267. Les groupes ouvriers représentés sont les suivants :

1° Ensemble des ouvriers recensés ;

2° Ensemble des ouvrières recensées ;

3° Ouvriers de 65 mines de houille observés en 1896, puis en 1900, comprenant près des neuf dixièmes du personnel ouvrier total des houillères belges, pour l'ensemble du royaume et par bassin houiller.

Pour comparer ces distributions, il est commode de calculer des coefficients simples tels que : le salaire moyen, le salaire normal et le salaire médian. Rappelons que le salaire moyen est le taux qui résulterait d'un partage égal, entre tous les ouvriers, de la somme totale à distribuer ; que le salaire normal est le taux autour duquel se groupent le plus grand nombre des ouvriers ; que le salaire médian est le taux au-dessus duquel on relève autant d'ouvriers qu'au-dessous. De plus, on déterminera l'étendue de l'échelle des salaires dans les limites de laquelle sont groupés autour du salaire normal : 30, 50, 70, 90 p. 100 des ouvriers.

J'ai expliqué dans la notice déjà citée comment se calculent ces divers coefficients. En voici le tableau.

GROUPES D'OUVRIERS OBSERVÉS.	SALAIRE			ÉCART entre le salaire moyen et le salaire normal	INTERVALLES AUTOUR DU SALAIRE NORMAL, GROUPANT LES PROPORTIONS SUIVANTES DES OUVRIERS.			
	normal	médian.	moyen.		30 p 100.	50 p. 100.	70 p. 100	90 p. 100.
	fr. c.	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.	fr c.	fr. c.	fr. c.
Ensemble des ouvriers recensés (1896).	2,55	3,56	3,09	0,54	1,11	2,11	3,61	4,50
Ensemble des ouvrières (1896).	1,24	1,49	1,57	0,33	0,50	0,97	1,87	2,49
Mines de houille :								
Ensemble des ouvriers (tous bassins réunis). 1896	3,09	3,58	3,39	0,30	0,73	1,47	2,91	4,60
Ensemble des ouvriers (tous bassins réunis). . . . . 1900.	4,27	4,65	4,84	0,57	1,13	2,14	3,95	6,64
Couchant de Mons. . . . . 1896.	2,77	3,09	3,03	0,26	0,72	1,56	3,40	4,00
Couchant de Mons. . . . . 1900.	3,89	4,40	4,30	0,41	1,29	2,22	4,46	5,37
Centre . . . . . 1896.	3,11	3,47	3,53	0,42	0,90	1,82	3,22	5,52
Centre . . . . . 1900.	4,43	5,08	5,16	0,73	1,55	3,14	5,88	7,00
Charleroi. . . . . 1896.	3,28	3,54	3,56	0,28	0,77	1,41	2,53	4,24
Charleroi. 1900	4,74	5,35	5,38	0,64	1,99	2,38	4,08	7,19
Liège. 1896	3,16	3,44	3,40	0,24	0,70	1,22	3,04	4,14
Liège. . . . . 1900.	3,96	4,63	4,33	0,37	1,04	1,92	4,41	5,32
Namur . . . . . 1896.	3,18	3,60	3,41	0,23	0,95	1,74	3,36	3,85
Namur 1900	4,65	4,70	5,28	0,63	1,53	2,77	4,33	7,16
Ensemble des ouvriers adultes du fond (bassins réunis) . . . 1896.	3,18	3,60	3,68	0,20	0,61	1,03	1,70	4,24
Ensemble des ouvriers adultes du fond (bassins réunis) . . . 1900.	4,94	5,06	5,36	0,42	1,13	2,00	3,12	4,83

On remarquera que le salaire normal est toujours inférieur au salaire médian et au salaire moyen : le salaire le plus fréquent est inférieur à la moyenne et le nombre

des ouvriers qui dépassent ce salaire est supérieur au nombre des ouvriers qui ne l'atteignent pas.

La position relative du salaire médian par rapport au salaire moyen est au contraire variable, sans qu'on aperçoive un rapport quelconque entre cette position et la nature des groupements étudiés.

En comparant un assez grand nombre de tableaux de distribution de salaires, dans la notice déjà citée, j'ai signalé une tendance générale d'après laquelle la *dispersion* des salaires, c'est-à-dire leur inégalité, s'accroît lorsque augmente leur valeur moyenne ou, ce qui revient au même, la somme à partager entre un même nombre d'ouvriers.

Cette tendance est particulièrement nette et ses effets sont évidents lorsqu'on opère sur un même groupe ouvrier étudié à différentes époques. A cet égard la statistique belge fournit une précieuse confirmation des précédentes remarques.

D'après le tableau de la page précédente, dans tous les bassins houillers et pour l'ensemble des ouvriers houilleurs du royaume, soit toutes catégories réunies, soit ouvriers du fond seulement, l'écart entre le salaire normal et le salaire moyen a augmenté de 1896 à 1900 et il en est de même de l'intervalle dans lequel se groupe une même proportion des ouvriers de chaque catégorie.

Considérons, par exemple, l'ensemble des ouvriers mineurs. L'écart entre le salaire le plus fréquent, ou normal, et le salaire moyen a passé de 0,30 en 1896 à 0,57 en 1900. En 1896, 30 p. 100 des ouvriers recevaient des salaires ne différant pas de plus de 0,73 ; en 1900 cette différence s'élève à 1,13 pour la même fraction du personnel. Pour la moitié des ouvriers les salaires ne variaient pas de plus de 1,47 en 1896, l'amplitude de la variation s'élève à 2,14 en 1900, et ainsi de suite.

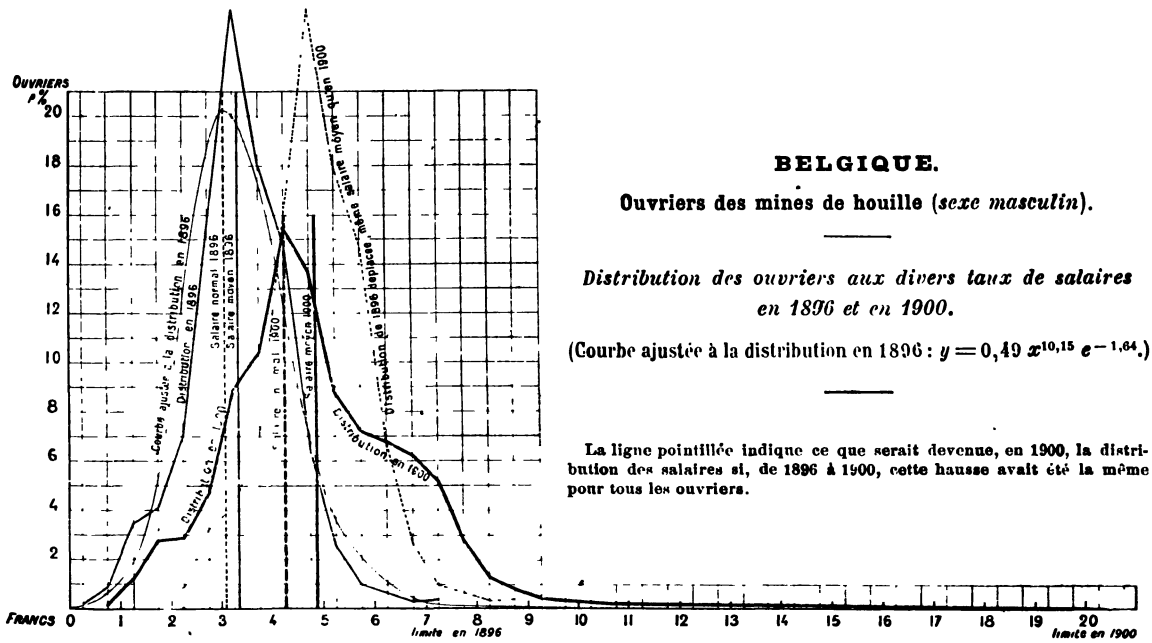

BELGIQUE.

Ouvriers des mines de houille (*sexe masculin*).

Distribution des ouvriers aux divers taux de salaires en 1896 et en 1900.

(Courbe ajustée à la distribution en 1896 : $y = 0{,}49\ x^{10{,}15}\ e^{-1{,}64}$.)

La ligne pointillée indique ce que serait devenue, en 1900, la distribution des salaires si, de 1896 à 1900, cette hausse avait été la même pour tous les ouvriers.

Le phénomène sera rendu plus sensible aux yeux par la représentation graphique ci-dessus. On a représenté la distribution de l'ensemble des ouvriers des

mines de houille en 1896, en portant sur un axe horizontal des longueurs égales aux valeurs successives du salaire, et sur un axe vertical des longueurs dont chacune représente le nombre proportionnel des ouvriers payés à chaque taux de salaire. En réunissant par des lignes droites les points ainsi obtenus, on obtient un polygone de distribution auquel on peut substituer une courbe dont le sommet marque la position du salaire normal. On a tracé également la verticale qui passe par le salaire moyen, c'est-à-dire par le point 3,39 sur l'axe horizontal.

De 1896 à 1900, une hausse se produit : 1 000 ouvriers recevaient en 1896 3 390 fr. ; ils reçoivent, en 1900, 4 840 fr., c'est-à-dire que le salaire moyen passe de 3 fr. 39 c. à 4 fr. 84 c. ; vont-ils tous bénéficier également de l'augmentation ? S'il en était ainsi, pour trouver la nouvelle position du polygone de distribution, il suffirait de déplacer le polygone de 1896, parallèlement à lui-même, de manière que la verticale qui passait par le point 3,39 passe maintenant par le point 4,84, valeur du salaire moyen en 1900. On a tracé en pointillé ce que serait devenu en 1900, dans cette hypothèse, le polygone de distribution des salaires tracé en 1896.

En réalité, la figure formée par les ouvriers classés suivant le taux des salaires est tout autre, comme on le voit sur le diagramme ; la verticale correspondant au salaire normal ne s'est pas déplacée autant que la verticale passant par le salaire moyen, le polygone s'est aplati comme si son extrémité de droite avait été tirée plus à droite encore, l'inégalité des salaires étant devenue beaucoup plus accentuée en 1900 qu'en 1896. Tout se passe comme si les ouvriers à salaires élevés entraînaient les autres ; ils bénéficient en tout cas d'une hausse plus forte.

Dans le cas particulier des houillères belges, l'auteur du compte rendu nous donne l'analyse et l'explication du phénomène.

De 1896 à 1900 le prix de vente des charbons s'est considérablement élevé (1) ; par suite les exploitants ont augmenté leur extraction et leurs bénéfices sont devenus beaucoup plus grands. Ils ont donc fait appel à de nombreux ouvriers et ont pu offrir des prix d'abatage plus avantageux. En fait, l'augmentation du personnel a surtout porté sur les ouvriers à l'abatage dont le nombre s'est accru de plus de 20 p. 100 ; ceux-ci travaillent à la tâche et, stimulés par une augmentation de prix, ils peuvent accroître assez facilement leur production. D'où une double cause d'élévation de leur salaire : élévation du prix de la benne et accroissement du nombre des bennes sorties chaque jour. Aussi la hausse des salaires a-t-elle été presque deux fois plus grande pour les ouvriers du fond que pour les ouvriers du jour, généralement payés au temps passé ; ceux-ci n'ont reçu d'augmentation que par suite de l'entraînement produit par les ouvriers du fond, augmentation que permettaient d'ailleurs les bénéfices des mines.

On comprend donc aisément que la dispersion des salaires soit devenue plus grande : d'une part les salaires les plus élevés sont ceux qui ont le plus augmenté et, d'autre part, l'augmentation du nombre des ouvriers a surtout porté sur les ouvriers les mieux payés, tandis qu'au contraire le nombre des femmes et des enfants de moins de 16 ans a plutôt diminué.

Ce mécanisme est-il général ? L'étude du mouvement des salaires dans les mines de houille de Belgique ne s'applique-t-elle pas à une évolution exceptionnelle, pro-

(1) Dans la province de Liège, par exemple, le prix de vente sur le carreau a passé de 1889 à 1900 de 12 fr. 38 c. à 17 fr. 36 c. par tonne ; le bénéfice à la tonne s'est élevé de 2 fr. 15 c. à 5 fr. 20 c.

duite par un fait absolument exceptionnel et fortuit : la hausse considérable qui s'est produite dans le cours du charbon en 1899-1900 ?

Sans doute le mouvement a été en grande partie factice et ne se soutiendra pas. Il est néanmoins probable qu'une partie de la hausse sera définitivement gagnée par les ouvriers et que leur distribution conservera à peu près le même caractère.

D'ailleurs la dispersion plus grande des salaires, quand la somme de salaires à distribuer au même nombre d'ouvriers est plus grande, est un fait que j'ai déjà constaté lorsque j'ai comparé des catégories d'ouvriers différentes, par exemple les ouvriers français et les ouvriers américains. L'exemple fourni par les mineurs belges est surtout intéressant parce qu'il permet de saisir le mécanisme du phénomène dans un cas particulier. Des actions semblables entrent sans doute en jeu dans tous les cas ; la hausse des salaires, sur un marché libre, paraît liée à un entraînement de la masse des ouvriers par les individus dont le travail est le plus productif, le plus efficace, et qui sont aussi, par suite, industriellement les mieux doués.

* * *

Ces aperçus donneront une idée de la variété des études auxquelles les résultats du recensement industriel belge apportent d'utiles éléments.

Les industries du royaume sont maintenant exactement connues avec leur importance relative, leur situation géographique précise ; les entreprises et les exploitations partielles ont été relevées avec leur personnel, leur outillage moteur, on connaît la date de fondation, la forme des sociétés qui les exploitent; on peut apprécier enfin la grande place que tient encore dans l'industrie belge le travail à domicile.

Quant à la population ouvrière, elle se trouve classée, non seulement suivant le sexe, l'âge, l'état civil et la commune de travail, mais encore suivant la commune d'origine, ce qui permet d'analyser les migrations ouvrières; suivant la durée de la journée de travail; suivant les salaires journaliers. L'ouvrier isolé est en somme l'unité principale du recensement ; néanmoins on peut étudier aussi les familles ouvrières, leur nombre, leur composition.

Enfin, le recensement a distingué les entreprises en activité de celles qui se trouvaient momentanément inactives et l'on a fait un compte à part des ouvriers en chômage pour une cause quelconque.

J'ai déjà signalé le soin qui a présidé au relevé des observations statistiques ; un nombre considérable de recenseurs et de contrôleurs étaient chargés de remplir les formulaires et d'opérer les vérifications sur place ; les renseignements relatifs aux patrons et aux ouvriers permettaient d'ailleurs un contrôle réciproque et, une revision minutieuse, au centre, a donné lieu à un grand nombre de rectifications.

Si j'ajoute que la publication des résultats a été accompagnée d'un exposé minutieux de toutes les phases de l'enquête et du dépouillement, que les résultats sont publiés avec d'extrêmes détails et que même la composition typographique est particulièrement soignée, le papier pouvant supporter de nombreuses manipulations, tous avantages précieux pour le chercheur et l'étudiant, j'aurai indiqué clairement qu'aucune enquête professionnelle générale n'a encore été ni plus instructive, ni plus complète, à un égal degré de précision et d'exactitude.

Lucien MARCH.

ANNEXE.

Tableau I. — Population professionnelle par groupe d'industries (1).

Groupes d'industries.	Allemagne (2). Gewerbezählung. (14 juin 1895.)			Belgique (3). Industries et métiers. (1er décembre 1896.)			France. Recensement général. (29 mars 1896.)		
	Sexe mascul.	Sexe feminin.	Ensemble.	Sexe mascul.	Sexe fémin.	Ensemble.	Sexe mascul.	Sexe féminin.	Ensemble. (4)
I. — *Mines, carrières, taille des pierres.*									
a. Mines de combustibles	280 647	4 064	284 711	113 211	9 018	122 229	139 274	3 204	142 494
b. Autres mines et carrières, taille des pierres	259 085	12 638	271 723	47 700	1 377	43 077	133 927	5 000	138 937
II. — *Industries de l'alimentation.*									
a. Meunerie	106 465	5 857	112 322	11 028	409	11 437	93 708	23 109	116 856
b. Fabrication et raffinerie de sucre	87 532	7 630	95 162	22 876	1 406	21 282	18 356	2 409	(5) 20 788
c. Brasserie, malterie	100 269	3 501	103 773	19 165	646	19 811	21 471	999	22 475
d. Boulangerie, pâtisserie	208 977	52 939	261 916	25 043	1 936	26 9 9	140 359	34 817	175 263
e. Autres industries de l'alimentation	75 231	19 455	94 686	7 985	1 221	9 206	76 089	18 491	94 661
III. — *Industries chimiques, papier.*									
a. Usines à gaz	19 434	78	19 512	2 742	11	2 753	19 657	191	19 850
b. Fabriques d'agglomérés, carbonisation	13 520	2 022	15 542	3 305	647	3 952	1 780	73	1 854
c. Autres industries chimiques	189 618	100 162	289 780	24 785	5 404	30 189	58 387	21 417	80 013
d. Fabriques de caoutchouc et succédanés	12 998	5 393	18 391	766	440	1 206	3 961	2 013	5 987
e. Fabrication du papier, du carton	66 649	32 914	99 563	6 816	3 157	9 973	29 685	21 738	51 487
IV. — *Industries polygraphiques*	144 245	34 712	177 957	13 130	996	14 126	65 520	15 656	81 237
V. — *Industries textiles, vêtement.*									
a. Ind. linière et ind. textiles mal désignées	112 362	89 366	201 728	25 833	17 671	43 504	101 765	61 457	163 368
b. Industrie cotonnière	109 142	112 786	221 928	12 215	8 796	21 011	75 858	83 541	159 611
c. Industrie lainière	133 266	105 263	239 529	22 620	12 215	34 835	113 229	70 716	183 986
d. Industrie de la soie	36 143	26 748	62 891	395	260	6 5	11 982	104 867	116 852
e. Teinture, apprêt, impression	73 558	22 733	96 291	7 215	1 622	8 837	39 970	7 110	47 088
f. Bonneterie	38 125	47 819	86 244	1 276	5 785	7 061	24 239	31 481	55 723
g. Fabriques de dentelles, broderies	12 319	32 511	44 830	933	51 458	52 191	18 872	72 858	91 736
h. Fabriques de passementerie, etc.	13 387	19 125	32 511	1 238	1 434	2 672	14 170	22 972	37 143
i. Ouvrages en tissus	25 221	3 277	28 498	3 728	1 216	4 944	18 714	17 788	36 512
j. Confection de vêtements, lingerie, etc.	303 561	137 885	741 446	25 985	82 474	108 459	106 851	824 777	931 641
k. Fabriq. de chapeaux, chaussons, fleurs, etc.	25 163	54 776	79 939	2 501	11 226	13 727	25 598	93 313	118 941
l. Blanchissage, teinture et nettoyage	7 387	93 841	101 228	1 238	15 516	16 754	14 152	181 3 3	195 819
m. Vannerie, sparterie	38 391	7 484	45 875	4 441	3 346	7 790	20 216	6 120	26 369
VI. — *Cuirs et peaux.*									
a. Travail des peaux et cuirs	124 871	9 584	134 455	11 058	2 287	13 345	84 419	13 005	97 510
b. Fabriques de chaussures, de gants	379 106	26 124	405 230	39 715	7 158	46 873	196 790	32 458	229 272
VII. — *Industries du bois.*									
a. Gros ouvrages en bois	361 314	2 863	364 177	51 467	246	51 713	410 706	2 116	412 829
b. Fabriques d'ustensiles en bois	88 627	6 245	94 872	18 996	1 211	20 207	120 535	3 789	124 324
c. Ébénisterie	327 680	5 240	332 920	10 652	211	10 863	77 371	10 104	87 482
d. Tabletterie, brosserie	48 598	8 787	57 385	4 436	1 250	5 686	26 547	20 981	47 551
VIII. — *Industrie des métaux.*									
a. Fer et acier, construction mécanique	751 756	21 220	772 976	94 651	2 930	97 581	409 023	14 535	423 575
b. Serrurerie	104 200	705	104 905	1 953	6	1 959	55 285	350	55 636
c. Métallurgie des métaux autres que le fer	22 577	1 987	24 564	7 216	177	7 393	7 317	310	7 627
d. Armurerie	21 782	122	21 904	10 858	710	11 568	15 4 5	1 201	16 669
e. Fabriq. de cuivrerie et d'instruments divers	73 686	11 806	85 192	7 426	1 811	9 237	57 336	8 831	66 184
f. Ferblanterie, articles en étain, plomb, etc.	92 014	11 713	103 727	2 582	181	2 763	64 146	8 202	72 390
g. Travail des métaux fins	30 197	10 639	40 836	1 371	194	1 565	17 804	7 801	25 621
IX. — *Industries du bâtiment.*									
a. Travaux de canalisation et de distribution	54 254	244	54 488	10 811	62	10 873	53 475	264	53 740
b. Entreprises de bâtiment	819 186	9 939	829 125	76 681	249	76 930	473 063	2 237	475 312
c. Chaufournerie, plâtrerie	28 930	966	29 896	5 971	197	6 171	23 792	774	24 566
d. Briqueterie, tuilerie, poterie	232 287	24 252	256 539	4 530	251	4 781	50 480	5 045	55 525
X. — *Céramique et verrerie.*									
a. Fabrication de faïence et porcelaine	34 494	12 762	47 256	2 095	945	3 040	17 929	5 973	23 902
b. Verrerie, miroiterie, émaillerie	51 205	8 210	59 415	21 092	3 280	24 372	35 842	3 863	39 705

(1) *Bulletin de l'Office du travail*, numéro de juillet 1900.
(2) *Gewerbe-Statistik*, Band 113, Taf. 2.
(3) *Recensement industriel*, tome IV, cad. I.
(4) Y compris les personnes dont le sexe n'était pas indiqué sur les bulletins de recensement, non compris les employés et ouvriers en chômage.
(5) En France, le personnel des sucreries a été relevé après la fabrication, tandis que les chiffres fournis en Belgique s'appliquent à la période de fabrication. Pour la comparaison avec ce pays, le chiffre français devrait être augmenté de 35 000 unités. En Allemagne, le personnel a été déclaré au mois de juin, c'est-à-dire, en principe, après fabrication.

Tableau II. — Distribution des salaires des ouvriers belges.

Salaires.	Ouvriers des mines de houille (sexe masculin).														Ensemble des ouvriers de l'industrie en général.	
	Couchant de Mons.		Centre.		Charleroi.		Liège.		Namur.		Ensemble.		Ouvriers adultes du fond.			
	1896.	1900.	1896.	1900.	1896.	1900.	1896.	1900.	1896.	1900.	1896.	1900.	1896.	1900.	Sexe masculin.	Sexe féminin.
0 à 0,19	2	»	4	»	»	»	2	»	»	»	2	»	»	»	91	395
0,50 à 0,99	115	21	153	11	72	6	78	38	142	58	98	20	6	»	366	1 661
1,00 à 1,19	596	230	113	114	218	90	270	143	292	128	317	138	19	1	591	3 081
1,50 à 1,99	476	335	511	320	352	243	406	271	321	165	418	279	140	16	760	2 467
2,00 à 2,19	969	368	735	370	581	222	606	285	683	202	699	292	467	89	1 226	1 491
2,50 à 2,99	2 231	698	1 436	388	1 514	290	1 369	588	1 224	153	1 607	475	1 250	207	1 711	573
3,00 à 3,19	3 253	1 011	1 834	681	2 128	731	2 570	979	1 586	709	2 425	854	2 685	429	1 973	247
3,50 à 3,99	1 368	917	1 412	1 061	1 630	9.6	2 382	1 214	3 774	730	1 804	1 044	2 194	794	1 290	72
4,00 à 4,49	561	1 558	1 477	1 026	2 049	1 115	1 492	1 862	1 382	1 270	1 469	1 503	1 883	1 631	999	43
4,50 à 4,99	226	1 980	1 000	886	895	786	519	1 909	321	981	657	1 360	825	1 618	415	»
5,00 à 5,49	113	1 321	512	891	323	429	144	1 124	196	731	257	882	308	1 073	274	»
5,50 à 5,99	20	715	219	961	111	508	70	807	33	816	101	710	128	903	114	»
6,00 à 6,19	28	450	120	892	68	874	33	376	46	1 059	58	658	71	813	72	»
6,50 à 6,99	6	196	52	716	32	1 213	15	158	»	820	24	629	31	815	33	»
7,00 à 7,19	33	74	92	593	27	1 152	11	74	»	693	34	538	43	702	22	»
7,50 à 7,99	»	32	»	385	»	546	»	46	»	552	»	278	»	360	18	»
8,00 à 8,19	»	36	»	275	»	230	1	21	»	260	»	141	»	183	12	»
8,50 à 8,99	»	19	»	138	»	136	»	19	»	206	»	82	»	107	6	»
9,00 à 9,49	»	»	»	100	»	81	2	7	»	111	»	49	»	64	6	»
9,50 à 9,99	»	»	»	64	»	41	»	1	»	16	»	26	»	33	4	»
10,00 à 10,19	»	»	»	76	»	29	»	2	»	8	»	19	»	25	5	»
10,50 à 10,99	»	1	»	12	»	14	»	2	»	4	»	7	»	10	3	»
11,00 à 11,49	»	1	»	19	»	6	»	1	»	25	»	5	»	8	3	»
11,50 à 11,99	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2	1	»
12,00 à 12,49	»	7	»	5	»	1	»	1	»	»	»	2	»	2	1	»
12,50 à 12,99	»	»	»	1	»	3	»	»	»	»	»	3	»	2	1	»
13,00 à 13,19	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»
13,50 à 13,99	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»
14,00 à 14,19	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	1	»
14,50 à 14,99	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»	1	»	»
15,00 à 15,49	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
15,50 à 15,99	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
16,00 à 16,49	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
16,50 à 16,99	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17,00 à 17,49	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
17,50 à 17,99	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»
18,00 à 20,00	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1	»	»
Totaux	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Nombre des ouvriers observés	17 600	19 600	13 300	14 400	26 700	32 100	22 100	25 600	2 400	2 400	82 200	94 100	61 300	72 000	509 000	90 400